

Projet d'évaluation du Lycée Geneviève De Gaulle-Anthonioz

Voir technologique (présenté et validé en Conseil d'administration le 13/11/2025)

PREAMBULE

« Les notes obtenues pour le baccalauréat dans les enseignements obligatoires ne donnant pas lieu à une épreuve terminale sont les moyennes annuelles du candidat, qui rassemblent l'ensemble des résultats chiffrés obtenus par l'élève au fil de son parcours scolaire pendant les deux années du cycle terminal dans les enseignements concernés... » (bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021).

Les équipes pédagogiques du lycée Geneviève De Gaulle-Anthonioz ont travaillé à l'élaboration d'un projet d'évaluation visant à éclairer les élèves sur les modalités d'évaluation propres à chaque discipline d'enseignement.

Ces informations sont le fruit d'un travail collectif d'harmonisation et sont destinées à permettre aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages et de leur parcours de réussite scolaire. Le but est de préciser le cadre général de la construction des moyennes prise en compte pour l'obtention du baccalauréat. Les indications fournies n'ont pas valeur de contrat et sont soumises à des variations liées à de multiples facteurs tels que le rythme de progression de chaque classe, les contingences humaines et matérielles qui peuvent entraîner des adaptations dans la forme, le nombre et les coefficients des évaluations

LES GRANDS PRINCIPES DE L'EVALUATION DANS L'ETABLISSEMENT

Equitable et juste :

Les barèmes sont explicités pour les évaluations formatives, sommatives et certificatives.

La nature et le rythme des évaluations s'adaptent aux besoins des élèves.

L'évaluation s'adapte aux élèves porteurs de handicap et/ou troubles des apprentissages.

Le nombre d'évaluations pour un élève est suffisant et équivalent au sein d'un groupe classe ce qui implique le rattrapage en cas d'absence.

Des devoirs communs peuvent être organisés dans les disciplines.

Diversifiée :

Différentes formes et modalités d'évaluation sont utilisées : oral, devoir sur table, QCM, travail de groupe ...

Les évaluations peuvent porter sur différentes compétences en s'appuyant sur celles déjà acquises par les élèves.

Transparente :

Le rôle des différents types d'évaluation (formative, sommative) des évaluations est explicité aux élèves en début d'année.

Un programme de révision est indiqué avant chaque évaluation.

Les corrections s'accompagnent d'annotations et appréciations qui expliquent la note, elles prodiguent des conseils pour progresser.

Les modalités de gestion des absences et travaux non-rendus :

Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées. Ils sont tenus de suivre les enseignements correspondant au programme et figurant dans leur emploi du temps établi par l'établissement scolaire. (Cf. article L.511-1 du Code de l'éducation)

Un suivi attentif de l'assiduité des élèves est mis en place afin d'anticiper les difficultés éventuelles de constitution de moyennes trimestrielles. Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de la moyenne, une nouvelle évaluation est organisée à la discrétion de l'enseignant de la discipline concernée. En cas d'absence à cette évaluation, la mention « non noté » est attribuée. En fin de trimestre, une nouvelle et dernière évaluation est spécifiquement organisée avant l'arrêt des notes. Cette évaluation réalisée par l'enseignant portera sur l'ensemble de la période considérée. L'élève sera alors convoqué par la Direction. Toute absence à ce devoir de remplacement se verra attribuée la note zéro.

Si un élève, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou à sa scolarité, ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements en classe de Première ou en classe de Terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement par la Direction avant le conseil de classe du troisième trimestre. Cette évaluation portera sur tout ou partie du programme.

La note obtenue à cette évaluation de remplacement sera la seule retenue pour le baccalauréat. A cette convocation peut s'ajouter une sanction disciplinaire conformément à l'article R.511-13 du Code de l'éducation et aux circulaires n° 2011-111 et n° 2011-112 du 1^{er} janvier 2011 relatives respectivement au règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement et à l'organisation des procédures disciplinaires

INDICATIONS PAR DISCIPLINES

Voie Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations sommatives par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup
MATHEMATIQUES 1 ^{ère} et Terminale	QCM (papier ou numérique) Vrai/faux (argumentés ou pas) Interrogation orale de leçon Devoir sur table (durées, contenus, instruments et objectifs variables)	Toutes les évaluations formatives et sommatives précédentes sont susceptibles d'être prises en compte dans la moyenne.	Au moins deux.	Les différents types d'évaluations entreront dans la moyenne à des pondérations variables en tenant compte des progrès des élèves.
PHYSIQUE-CHIMIE Enseignement technologique de 1 ^{ère}	Evaluation Formative écrite et orale Evaluation Sommative Evaluation des capacités expérimentales	Toutes voir colonne 2	Au moins 2	Les différents types d'évaluations entreront dans la moyenne à des pondérations variables.
PHYSIQUE-CHIMIE Enseignement technologique de Terminale			Au moins 2	
FRANCAIS	- Devoirs maison - devoirs sur table - travaux écrits - travaux d'oral - exercices de contraction - exercices d'essai - exercices de commentaire - DM divers - évaluations formatives et sommatives (études de texte, grammaire, appropriation de lecture...) - exercices oraux - devoirs type bac	Tous types d'évaluations <u>peuvent</u> être pris en compte pour la moyenne trimestrielle.	- Au moins une évaluation sommative par trimestre.	Toutes les notes sont susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins. Les coefficients tiennent compte du caractère formatif ou sommatif de l'évaluation et varient selon les attentes.
HISTOIRE-GEO/E.M.C	- Formatif : Évaluation qui aide l'élève dans la construction de ses savoirs et de ses capacités, le rend progressivement autonome et lui donne le goût de l'effort. - Sommatif : Évaluation qui vérifie les connaissances et les compétences de l'élève. L'évaluation peut reposer sur un tableau de capacités.	- Interrogations orales. - Exposés et présentations orales, compte-rendus de recherches, revue de presse. - QCM. - Analyse de documents. - Croquis/schéma. - Restitution de connaissances.	1 épreuve de type certificat minimum.	Les épreuves de type certificat ont un coefficient majoré. Toutes les notes sont susceptibles d'être prises en compte dans le calcul de la moyenne trimestrielle.

Voie Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations sommatives par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1ère et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup
PHILOSOPHIE	- Devoirs de préparation à l'épreuve de baccalauréat (introductions, plans, développements, et combinaison de ces exercices) : un à deux par trimestre. - Évaluations diverses (méthodologie, connaissance, investissement, vérification de la bonne lecture de l'œuvre et des textes en général), ponctuelles ou continues : une à deux par trimestre. - Évaluations formatives formelles ou informelles qui jalonnent le travail des élèves.	Toutes	2-4	-
EPS	Évaluation diagnostique permettant la mise en place d'un travail individualisé (recueil de données, observation, report de résultats sur le carnet d'entraînement...) Évaluation formative permettant de mettre en exergue, les difficultés, les progrès effectués, les écueils éventuels face aux apprentissages proposés à chacun selon ses compétences. Ceci permettant de réajuster les tâches mises à disposition des élèves. Évaluation formatrice permettant à l'élève de s'approprier les outils d'évaluation pour évaluer ses pairs. Évaluation sommative. Évaluation certificative.	Évaluation Formative, formatrice et sommative.	Trois à quatre puisque trois AFL sont à évaluer.	Douze points sur les compétences liées à la prestation physique (AFL1). Huit points sur les compétences transversales déclinées comme suit : AFL 2 et AFL 3, selon le choix de l'élève, peuvent représenter soit deux et six points, soit quatre points chacun, soit six et deux points. AFL2 et AFL 3 sont évaluées à partir de prises de données, du carnet d'entraînement et des observations de l'enseignant.

Voie technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations sommatives par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1ère et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup
ECO-GESTION EN PREMIERE SDGN	Devoirs sur table Flash test Exposé oral Participation orale	Devoirs sur table Flash test (questions de connaissances, mots croisés, quiz...) Exposé oral	3 DS de durées variables (1 à 2 heures)	Bulletin et LSL : coefficients différents selon le type d'évaluation et de sa durée (DS de 2 H : coef 2)
ECO-GESTION EN PREMIERE Management Droit-Eco	Devoirs sur table Flash test Exposé oral Participation orale	Devoirs sur table Flash test (questions de connaissances, mots croisés, quiz...) Exposé oral	3 évaluations par trimestre	Bulletin et LSL : coefficients différents selon le type d'évaluation et de sa durée (DS de 2 H : coef 2)
ECO-GESTION EN TERMINALE MSGN Enseignement spécifique (GF-MERCA-RH)	Devoirs sur table Flash test Exposé oral Participation orale Tenue en classe Evaluation collective et individuelle pour le Projet de gestion	Devoirs sur table Flash test (questions de connaissances, mots croisés, quiz...) Exposé oral Evaluation du dossier écrit et présentation orale de la contribution individuelle	4 évaluations par trimestre dont 1 devoir commun par trimestre	Bulletin et LSL : coefficients différents selon le type d'évaluation et de sa durée (DS de 2 H : coef 2) en Première et Terminale Bac : épreuve finale de MSGN : coef 16 , durée 4 H épreuve finale de DROIT-ECO : coef 16 , durée 4 H Grand oral coef 14 , 20 minutes
ECO-GESTION EN TERMINALE Droit-Eco	Devoirs sur table Flash test Exposé oral Participation orale Tenue en classe	Devoirs sur table Flash test (questions de connaissances, mots croisés, quiz...) Exposé oral	3 évaluations en Droit 3 évaluations en Eco dont 1 devoir commun par trimestre	
ST2S	Formative Modalités : autoévaluation, évaluation individuelle, évaluation en petits, groupes évaluation par les pairs Contenu : - savoirs (test de connaissances), - savoir-faire (activités orales et/ou écrites notées, DM...) - savoir-être (éventuellement note d'implication) (Cf. capacités exigibles -programme STSS)	Formative Devoir maison, travail de groupe, grille auto-évaluation, AT, quiz...		Moyenne trimestrielles des évaluations : - formatives notées - sommatives Remarque : coefficient plus important pour les évaluations sommatives => Nombre et coefficient des évaluations à définir par chaque équipe disciplinaire et par niveau (à l'appréciation de chaque équipe et/ou enseignant compte tenu du rythme de la progression, des besoins de chaque classe, de l'effectif des classes, du contexte sanitaire sans oublier les contraintes de temps liées aux imprévus (intempéries, absence des classes, absence du professeur...)).
	Sommative Modalités : - évaluations individuelles en fin de séquence(s) - évaluations de type bac (devoirs communs, Bac blanc en 3H) (Cf. capacités exigibles -programme STSS)	Sommative Devoir de connaissances Devoir type Bac	3-4 notes /trimestre coef 1 (2 si une question type Bac) coef 2	

Voie technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations sommatives par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1ère et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup
BIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE HUMAINE	Evaluation diversifiée, prenant en compte : • Les savoirs et savoir-faire : évaluations écrites se basant sur les six compétences évaluées à l'épreuve terminale. • Le savoir-être : assiduité, participation orale, investissement personnel ...	- Evaluation formative : • tests rapides (à l'écrit) de connaissances thématiques et de vocabulaire médical • comptes-rendus d'activités technologiques réalisées en classe (à l'écrit/à l'oral). - Evaluation sommative : • Évaluation thématiques prenant en compte les compétences du bac mais en temps plus limité (1h en classe de première, 2h en classe de terminale). • Evaluation type bac : devoir commun, bac blanc de durée conforme à l'épreuve - Evaluation du savoir-être (sérieux, participation bavardages), et de l'investissement personnel (travail à la maison) pouvant faire l'objet d'une note trimestrielle. L'ensemble des évaluations sommatives a pour but d'évaluer les compétences du livret scolaire : - Exploiter les données expérimentales et les ressources documentaires. - Développer une argumentation structurée à l'écrit et à l'oral. - Maîtriser le vocabulaire scientifique et médical. - Mobiliser les connaissances et développer des raisonnements pour expliquer le fonctionnement de l'organisme humain.	A l'appréciation de chaque enseignant compte-tenu du rythme de la progression et des besoins de chaque classe : entre 2 et 3 évaluations /trimestre.	La moyenne sera calculée en prenant en compte trois volets : - l'ensemble des notes obtenues lors des évaluations formatives (coefficient 0.5 à 1). - les notes obtenues lors des évaluations sommatives (coefficient 1 à 2) - la note d'implication de l'élève (facultatif, coefficient 0.5). Toutes les notes sont prises en compte dans le calcul de la moyenne trimestrielle.

LANGUES VIVANTES

I Diversification des évaluations.

- **EVALUATION FORMATIVES** (notées ou non) Elles pourront prendre la forme d'exercices de vérification du lexique ou de structures grammaticales/ de courtes productions écrites ou de productions orales. « On veillera à ce que la prise de parole ne se résume pas à la seule restitution du cours apprise par cœur ni à une ou quelques phrases isolées mais constitue un véritable discours construit. » Guide de l'évaluation.
 - ➔ Coefficient 1 dans la moyenne générale.
- **EVALUATIONS SOMMATIVES.** Au moins une activité langagière sera évaluée à chaque fin de séquence.
 - ➔ Coefficient 2 ou 3 dans la moyenne générale, selon les évaluations.
- **EVALUATIONS COMMUNES (en ANGLAIS) en classe de terminale.** Elles seront organisées en équipe après choix de sujet en concertation elles seront basées sur 2 activités langagières : **expression orale** et **compréhension orale**.
 - ➔ Coefficient 2 dans la **moyenne du troisième trimestre**.
- **ATTESTATION DU NIVEAU DE LANGUE EN FIN DE CYCLE TERMINAL.** (BO note de service du 22/02/2023)

Cette attestation indique le niveau atteint par l'élève en langue vivante A et en langue vivante B, et précise ce niveau pour chacune des activités langagières (compréhension de l'orale, expression orale en continu et en interaction, compréhension de l'écrit, expression écrite), au regard du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

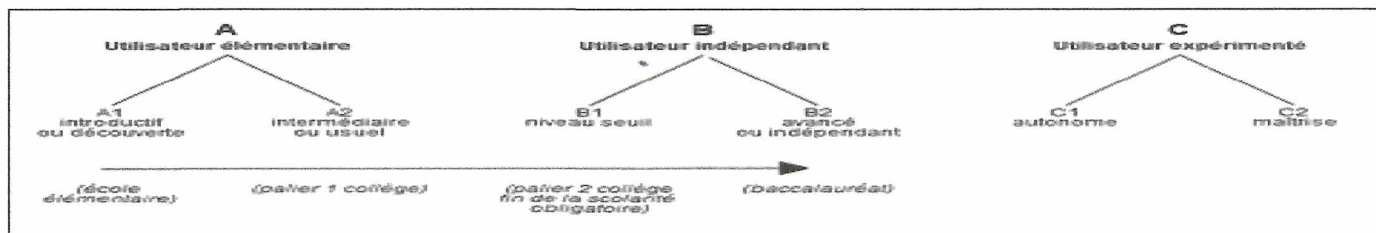
Le niveau indiqué dans l'attestation de langues vivantes dans chacune des activités langagières est apprécié par les professeurs de langue vivante A et de langue vivante B dans le livret scolaire de leurs élèves en fin de cycle terminal.

II Equité / Egalité / Justice/Transparence.

- Prise en compte des élèves nécessitant une adaptation du format de l'évaluation (PAI ou PAP)
- Rattrapage des évaluations manquées. Matériel nécessaire clé USB et écouteurs pour les compréhensions ou productions orales.
- **Pour l'anglais** : les travaux maisons évalués ne concerneront que les productions orales, le recours aux traducteurs et dictionnaires ne reflétant pas les capacités réelles de l'élève.
- **Pour l'espagnol**, toutes les productions maison seront évaluées selon les consignes données par les enseignants.
- Possibilité d'évaluer avec les grilles d'évaluation simplifiées du bac pour habituer les élèves à l'auto et l'inter-évaluation.
- La moyenne trimestrielle reflétera un équilibre entre les différentes évaluations.
- L'évaluation devra « prendre en compte et valoriser les progrès de l'élève ». p 73 Guide de l'évaluation.

L'évaluation :

- Elle peut être préparée ou pas.
- Les critères de réussite et les critères d'évaluation sont expliqués à l'avance.
- Pour l'anglais le niveau visé en fin de terminale en LVA est B2 et B1 en LVB.
- Pour l'espagnol, l'Allemand et l'Italien le niveau visé en fin de terminale en LVB est B1.
- Des phases de remédiation sont instaurées à chaque fois que cela est nécessaire.



Précisions pour la discipline EPS

L'évaluation en EPS pour le lycée Général et Technologique :

Depuis le bac 2021, les élèves sont évalués en 3 temps :

- 1- La pratique de l'activité : Lors de sa prestation physique en fin de cycle et /ou en cours de cycle, l'élève est évalué sur un total de 12 points.
- 2- Le savoir s'entraîner : Lors du cycle, l'élève devra apprendre comment mieux s'entraîner en trouvant des exercices pour progresser avec l'aide du professeur. L'ensemble de ses prestations seront consignées dans un carnet d'entraînement qu'il devra remplir et donner ou envoyer à son enseignant d'EPS: Ce module est évalué tout au long du trimestre lors des leçons et en fin de trimestre par la correction du carnet d'entraînement. Ce module est noté sur 6 en seconde, sur 4 en première.
- 3- Les rôles périphériques : Lors du cycle, les élèves apprennent et sont évalués sur les rôles périphériques tels que l'arbitrage, l'organisation, le coaching etc... Ce module est évalué sur 2 en seconde et sur 4 en première.

Pour la terminale, lors du CCF, les élèves seront notés sur 12 pour leur prestation physique. Ils auront le choix de répartir en début de cycle les points entre le savoir s'entraîner et les rôles périphériques de la manière suivante : soit, 6-2, soit 4-4, soit 2-6.

1. Spécificité de l'EPS: L'application du zéro.

Conformément à la circulaire n°90-107 du 17 mai 1990 ayant pour référence le décret n° 88-977 du 11 octobre 1988 et l'arrêté du 13 septembre 1989.

Un élève est réputé apte à la pratique sportive a priori. En conséquence, l'enseignant d'EPS peut l'autoriser à ne pas pratiquer pendant une leçon sur demande écrite des représentants légaux sans certificat médical. A la leçon suivante, pour le même motif, il devra fournir un certificat médical. Si ce n'est pas le cas, le professeur appliquera la règle du zéro pour toutes les leçons non pratiquées sans être couvert par un certificat médical. Vu les problématiques liées aux difficultés de consulter un médecin traitant, l'enseignant d'EPS se réserve le droit de ne pas pénaliser l'élève dans certaines conditions.

En EPS, il sera proposé en général deux leçons d'évaluations terminales à la fin de chaque cycle d'apprentissage. La présence aux deux évaluations est obligatoire. Il sera appliqué un zéro en cas d'absence à l'une ou aux deux leçons d'évaluation si l'élève ne présente pas un certificat médical justifiant son absence. Les cas de force majeure peuvent être retenus mais restent à l'appréciation de l'enseignant d'EPS et/ou du chef d'établissement.

De la même manière, si l'élève ne peut pas pratiquer sur une ou les deux leçons d'évaluation, il devra fournir également un certificat médical d'inaptitude à la pratique.

2. Dispense et inaptitude:

Les élèves ont l'obligation d'être présents à toutes les leçons d'EPS. S'ils sont inaptes à la pratique avec un certificat médical, ils participeront aux leçons à hauteur de leurs possibilités et ce même s'ils sont inaptes tout un trimestre ou même à l'année. Ils seront notés sur les deux modules suivant:

- Le savoir s'entraîner. Notamment au travers du carnet d'entraînement que l'élève rendra au professeur.
- Les rôles périphériques. Il s'agit d'apprendre et de remplir les rôles en fonction des activités tels qu'arbitres, coachs, chorégraphes, observateurs etc... Ils seront notés sur ces rôles tout au long du trimestre.

Les élèves ont autorisation à ne pas se rendre en cours d'EPS uniquement si leur enseignant d'EPS le leur spécifie et sous certaines conditions. Le professeur indique à l'élève jusqu'à quelle date ils peuvent rester chez eux pendant les heures d'EPS. Ils sont donc dispensés de cours. Ils peuvent également être dispensés de cours dans le cadre d'un PAI ou PAP avec l'accord de l'enseignant d'EPS.

3. CCF et rattrapage:

Les élèves reçoivent une information aux familles concernant toutes les choses à savoir sur les CCF (dates, horaires, lieu, activités évaluées, co-évaluateurs, certificats médicaux, rattrapage etc...) aux alentours de la mi-octobre. Ils reçoivent ensuite une convocation avant chaque CCF. Ils doivent se présenter au CCF munis de la convocation, d'une pièce d'identité nationale (carte d'identité nationale ou passeport) et éventuellement, selon les demandes de leur professeur, de leur carnet d'entraînement en version papier.

En cas d'absence au CCF les élèves devront fournir :

- Soit un certificat médical avant le CCF suivant ou avant le rattrapage pour le dernier CCF.
- Soit un motif dit « de cas de force majeure » au chef d'établissement qui est également chef de centre d'examen. Ledit cas de force majeure sera étudié par ses soins et accepté ou non.

Si l'élève concerné par l'absence à un CCF fournit un certificat médical dans les conditions ci-dessus ou un motif de type « cas de force majeure » reconnu par le chef de centre, alors, il pourra se présenter au rattrapage.

Dans le cas contraire, il sera noté absent et son absence sera convertie en 0 lors de la CAHPN (commission académique d'harmonisation et de proposition des notes). Les mêmes conditions s'appliquent au rattrapage.

La note apparaissant dans le bulletin sera tirée du CCF augmentée ou minorée en fonction de travail, des progrès, de l'assiduité, du fait d'avoir sa tenue à chaque leçon, de l'aide apportée à ses camarades, de l'apport de l'élève dans le cours etc... Cette augmentation ou minoration peut aller de 0 à 5 points en plus ou en moins par rapport à la note du CCF que l'on ne peut communiquer.

CAS d'une FRAUDE commise pendant les examens du baccalauréat

Référence au règlement intérieur du lycée (voté le 26/06/2025) :

Chapitre D :

Paragraphe : Fraude :

« Les candidats convaincus de fraudes, quelle qu'en soit la forme, s'exposent à des sanctions administratives voire même pénales. »

En effet, conformément à la loi du 23 décembre 1901, toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'acquisition d'un diplôme délivré par l'État constitue un délit, susceptible d'être signalé au procureur de la République (article 40 du code de procédure pénale).

Le plagiat est constitutif d'une fraude et obéit donc aux mêmes principes. Il est fait, dans le cadre d'une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens, des passages ou des idées tirées de l'œuvre d'autrui, sans références d'auteur en bas de page (mention des sources) et sans guillemets encadrant les extraits empruntés. Or, le code de la propriété intellectuelle dispose que « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre d'un droit de propriété incorporel exclusif ». En conséquence, tout contrevenant encourt les sanctions évoquées précédemment.

La gestion de la fraude

La fraude commise dans le cadre du contrôle continu relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement (cf ci-dessus). Cette fraude peut être considérée comme fraude à l'examen du baccalauréat.

Il appartient donc au chef d'établissement, en accord avec l'enseignant, de prévoir les suites disciplinaires éventuelles à donner en cas de fraude avérée (saisine de la commission académique du baccalauréat).

Concernant l'évaluation entachée de fraude avérée, elle peut :

- soit être prise en compte dans la moyenne de l'élève, la note attribuée tenant compte de la fraude avérée. La note 0 peut dans ce cas être justifiée non pas au titre d'une sanction mais si l'enseignant juge qu'elle reflète une absence de travail de l'élève pour l'évaluation concernée ;
- soit ne pas être prise en compte et traitée comme une absence à l'évaluation concernée.

Les situations de fraude particulièrement graves, telles que la substitution de personne, la divulgation de sujets ou la falsification des notes saisies dans l'éditeur de notes en vue d'affecter les résultats au baccalauréat, font par ailleurs l'objet d'une procédure impliquant la commission de discipline du baccalauréat.

Les sanctions encourues

A- Les sanctions administratives

- Le blâme ;
- La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- Interdiction de passer tout examen du baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans ;
- Interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

Toute sanction prononcée entraîne, la nullité de l'épreuve au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise.

La commission de discipline peut également décider de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

B- Les sanctions pénales

Les sanctions pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujets et la substitution de personne.

- 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende pour faux et usage de faux ;
- Jusqu'à 3 ans de prison et 50 000 euros d'amende pour falsification de documents ;
- Jusqu'à 10 ans de prison et 1 million d'euros d'amende pour substitution d'identité lors des épreuves.

La divulgation des sujets d'épreuves et la substitution de personne sont, elles, passibles d'une condamnation de 3 ans de prison et de 9 000 euros. Les mêmes peines peuvent être prononcées à l'encontre des complices du délit.